

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 15 OCTOBRE 2025**

DELIBERATION N°2025/1510-05

**Objet : RAPPORT SUR L'EVOLUTION DES RESSOURCES
ET DES CHARGES PREVISIBLES (RERCP)**

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 octobre à 09h, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation à la réunion du 1^{er} octobre 2025 envoyée aux membres par courriel le 03 octobre 2025.

Conseil d'Administration du SDIS Séance du 15 octobre 2025 <u>Liste des présents</u>				
Membres du CASDIS				
<u>Représentants du Conseil Départemental</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1 ^{ère} vice-présidente	Visioconférence
	BARON	Adrien	2 ^{ème} vice-président	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre titulaire	Visioconférence
	MORNAL	Blaise	Membre suppléant	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre titulaire	Visioconférence
<u>Représentants des communes</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yvelise	3 ^{ème} vice-présidente	Visioconférence
	SAPOTILLE	Jocelyn	Membre suppléant	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre suppléant	Visioconférence
	NEBOR	David	Membre suppléant	Visioconférence

Présents de droit			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
RICHARD-RENDOLET	François-Xavier	Directeur de cabinet du Préfet	Présentiel
Ont assisté à la séance du CASDIS avec voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Contrôleur Général ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS	Présentiel
Cne PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
Ont assisté à la séance du CASDIS sans voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP (Conseiller aux décideurs locaux)	Présentiel
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Col. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
LCL CONDO	Joël	Chef d'Etat-Major	Présentiel
BOLMIN	Xavier	Chef du service Budget - Finances	Visioconférence
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, 1^{ère} vice-présidente

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1424-35,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Considérant que la contribution du département au budget du service d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci,

Considérant qu'en application de ces dispositions, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe a mis en place une démarche destinée à permettre à ses principaux contributeurs, à savoir le Département et les communes, d'inscrire dans leurs budgets les crédits nécessaires au fonctionnement de l'établissement,

Considérant qu'ainsi, pour l'exercice à venir (2026), les ressources prévisibles de la section de fonctionnement ont été estimées à la somme de 59 218 978,30 €, dont détail :

- Recettes réelles : 58 064 048,30 €
- Recettes d'ordre : 1 154 930,00 €

Libellé	Montant prévisionnel 2025 en €	Montant prévisionnel 2026 en €	Détails
Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000,00	30 000,00 (-40%)	Concernent principalement les formations dispensées à des organismes privés du type SIAAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) ;
Contributions du Département	29 000 000,00	42 906 819,30 (+48%)	
Contribution des communes	14 000 420,00	14 210 429,00 (+1,5%)	En application des dispositions de l'article L.1424-35 du CGCT qui prévoit l'augmentation du montant global des contributions au taux correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (1,50 % de juillet 2024 à juillet 2025)
Indemnité de substitution (ARS)	481 800,00	481 800,00 (0%)	L'indemnité de substitution est prévue à l'article R. 6312-18 du Code de la santé publique. Elle s'applique dans les secteurs non couverts ou partiellement couverts par une garde des transports sanitaires urgents. Le service d'incendie et de secours adapte ses capacités opérationnelles pour pallier ces carences, tout en conservant ses missions essentielles
Appui logistique (SAMU)	100 000,00	100 000,00 (0%)	
Carences ambulances	150 000,00	200 000,00 (+33%)	Concernent les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours sur la prescription du SAMU, lorsque celui-ci constate le défaut de disponibilité des transporteurs sanitaires privés pour une mission visant à la prise en charge et au transport de malades
Participation du STIS de Saint-Martin		85 000,00 50 000,00	Le STIS de Saint-Martin créé depuis le 1 ^{er} janvier 2025, reste lié au SDIS971 par le biais d'une convention pour la mise à disposition d'agents déjà en poste Mise à disposition de services supports du SDIS971 (RH, juridique, finances, informatique, GPP, Sous-Direction Santé)
TOTAL GENERAL		58 064 048,30	

Considérant que pour ce même exercice (2026), les charges prévisibles de la section de fonctionnement ont été estimées à la somme de 59 218 978,30 €, dont détail :

- Dépenses réelles : 56 018 978,30€
- Dépenses d'ordre : 3 200 000,00 €

		Budget 2025 en €	Prévision budgétaire 2026 en €	Variation en %
Chapitre 011	Charges à caractère général	5 927 700	6 762 125,00	+ 14,07
Chapitre 012	Charges de personnel	40 376 652,22	47 410 741,79	+ 17,42
Chapitre 65	Autres charges d'activités	160 205,55	210 000,00	+ 31
Chapitre 66	Charges financières	226 460,60	336 111,51	+ 48
Chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	1 300 000,00	
TOTAL		46 691 018,37	56 018 978,30	+ 19,98

Considérant que toujours pour cet exercice, les ressources prévisibles de la section d'investissement ont été estimées à la somme de 15 512 755,00 €, dont détail :

- Recettes réelles : 12 312 755,00 €
- Recettes d'ordre : 3 200 000,00 €

	Budget 2025	Prévisionnel 2026
Subvention CD d'équipement	2 000 000,00	6 719 285,00 €
Subvention CD Reconstruction et confortement	2 597 346,13	103 000,00 €
Subvention CD Reconstruction et confortement		1 956 470,00 €
Subventions Etat (Fonds vert)	-	520 000,00 €
ETAT - FPRNM	2 815 393,69	2 122 000,00 €
Subvention européenne FEDER énergies renouvelables		0,00 €
Subvention européenne FEDER renforcer les infra		0,00 €
Office de l'eau	200 000,00	120 000,00 €
DETR Sainte -Rose		100 000,00
DETR Port Louis		100 000,00
FCTVA	200 000,00	600 000,00 €
Emprunt	3 000 000,00	0,00 €
Subvention Etat (pacte capacitaire)		0
FPRNM (confortement Petit Bourg)		172 000,00 €
Recette d'ordre	2 686 336,77	3 200 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	13 499 076,59	15 512 755,00 €

Considérant enfin que pour cet exercice, les charges prévisibles de la section d'investissement ont été estimées à la somme de 15 512 755,00 €, dont détail :

- Dépenses réelles : 14 357 825,00 €
- Dépenses d'ordre : 1 154 930,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2025	Prévision 2026
CONSTRUCTIONS	4 339 053,44 €	5 096 262,00 €
CONFORTEMENTS	0,00 €	373 240,00 €
HUMANISATIONS	900 000,00 €	90 000,00 €
PPI PARC ROULANT	1 700 050,00 €	3 010 750,00 €
MATERIELS OPS ET MOBILIERS	1 060 080,88 €	1 112 200,00 €
tuyaux		60 000,00 €
matériels ARI		110 000,00 €
vitrine accueil de la Direction		6 000,00 €
Acquisition EPI		450 000,00 €
Matériels de bureau et mobiliers		131 200,00 €
Achats de matériels divers		70 000,00 €
remplacement des 3 moteurs Inter Iles 18		80 000,00 €
Remplacement appareil DIAG		5 000,00 €
Remplacement lift inter Iles 18		30 000,00 €
Pont élévateur 10 T		70 000,00 €
Acquisition équipement secours en montagne		50 000,00 €
Investissements logistiques GMO		50 000,00 €
LOGICIELS	36 500,00 €	167 000,00 €
OXIO pour OBSIS		80 000,00 €
OXIO briques complémentaires		40 000,00 €
Licence CAL		7 000,00 €
Logiciel courrier archivage		40 000,00 €
INFORMATIQUES ET TRANSMISSION		396 812,00 €
GESTION DES TEMPS ET DES ACTIVITES		90 000,00 €
Talkie walkie + housse étanche		2 000,00 €
50 TPH		77 500,00 €
36 radios véhicules		87 500,00 €
400 Bips agents		29 812,00 €
Onduleurs pour CIS		3 200,00 €
TABLETTES PATIENTS-VICTIMES		50 000,00 €
Divers matériels informatiques GMO/GPEP/COM		56 800,00 €
DIVERS TRAVAUX	508 260,00 €	2 557 561,00 €
MOE travaux EE et ENR (nouveau invest) ABY,SCL, PBOU,MAE		48 825,00 €
CLIM (slpit+EG)		238 700,00 €
Maintenance / réfection des toitures, étanchéité (Aby & SCL)		651 000,00 €
Maintenance / réfection des toitures, étanchéité (autres CIS)		162 750,00 €
Travaux divers imprévisibles		32 550,00 €
réserves eau (phase 2)		120 000,00 €
VRD partielle phase 2		157 325,00 €
humanisation autres centres		770 350,00 €
frais études parking et autres)		10 850,00 €
Modulaires bureaux DIR (330m²) + MOE		209 622,00 €
Création parking Dir (200m²)		47 089,00 €
Portail abymes		108 500,00 €
INSARAG	213 000,00 €	448 000,00 €
EQUIPES SPECIALISEES	200 000,00 €	200 000,00 €
CHARGES FINANCIERES	626 604,00 €	906 000,00 €
Dépenses réelles d'investissement		14 357 825,00 €
DEPENSES D'ORDRE	1 154 930,00 €	1 154 930,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 738 478,32 €	15 512 755,00 €

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Adopte le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe pour l'exercice 2026 tel que précédemment détaillé.

Article 2 : Dit que ce rapport sera communiqué au Département et aux communes.

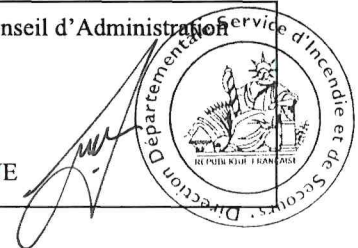
Article 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	10
Votants	10
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	10
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration

Henry ANGELIQUE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Groupement Budget Commande Publique (GBCP)

Affaire suivie par Corinne MARC, Cheffe du GBCP

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

Séance du 15 octobre 2025

Affaire N°5 : Rapport sur l'Evolution des Ressources et des Charges Prévisibles (RERCP)

Références juridiques :

- Article L1424-35 du Code général des collectivités territoriales ;

I - Exposé des faits :

L'article L 1424-35 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *la contribution du département au budget du service d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci.* »

En application de ces dispositions, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SDIS 971) a mis en place une démarche destinée à permettre à ses principaux contributeurs, le Département et les communes, d'inscrire dans leurs budgets les crédits nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Ce rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles adopté par le Conseil d'Administration répond à un double objectif :

- Permettre au Conseil Départemental de fixer la contribution financière qu'il versera au SDIS par le biais d'une délibération ;
- Permettre de visualiser les principales évolutions des dépenses prévisionnelles, les financements associés, ainsi que les grands équilibres de l'exercice 2026 avant le vote du budget primitif programmé au mois d'avril.

II – Éléments d'appréciation :

I – La section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement sont estimées à 59 218 978,30 €, dont détail :

- Recettes réelles : 58 064 048,30 €
- Recettes d'ordre : 1 154 930,00 €

A- Les ressources prévisibles de la section de fonctionnement

Il convient de préciser que le **financement des SDIS** reste un point sensible, soumis à de fortes pressions budgétaires. Des réformes structurelles sont régulièrement évoquées mais les décrets de mise en œuvre se font attendre¹.

Aujourd'hui, les ressources du SDIS proviennent principalement de deux principaux contributeurs :

- Le Conseil Départemental
- Les Communes

Les postes de recettes à prévoir :

Libellé	2025	Montant prévisionnel 2026	Détails
Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000,00	30 000,00 (-40%)	Concernent principalement les formations dispensées à des organismes privés du type SIAAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) ;
Contributions du Département	29 000 000,00	42 906 819,30 (+48%)	
Contribution des communes	14 000 420,00	14 210 429,00 (+1,5%)	En application des dispositions de l'article L.1424-35 du CGCT qui prévoit l'augmentation du montant global des contributions au taux correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (1,50 % de juillet 2024 à juillet 2025)
Indemnité de substitution (ARS)	481 800,00	481 800,00 (0%)	L'indemnité de substitution est prévue à l'article R. 6312-18 du Code de la santé publique. Elle s'applique dans les secteurs non couverts ou partiellement couverts par une garde des transports sanitaires urgents. Le service d'incendie et de secours adapte ses capacités opérationnelles pour pallier ces carences, tout en conservant ses missions essentielles
Appui logistique (SAMU)	100 000,00	100 000,00 (0%)	
Carences ambulances	150 000,00	200 000,00 (+33%)	Concernent les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours sur la prescription du SAMU, lorsque celui-ci constate le défaut de disponibilité des transporteurs sanitaires privés pour une mission visant à la prise en charge et au transport de malades
Participation du STIS de Saint-Martin		85 000,00 50 000,00	Le STIS de Saint-Martin créé depuis le 1 ^{er} janvier 2025, reste lié au SDIS971 par le biais d'une convention pour la mise à disposition d'agents déjà en poste

¹ Il s'agit des travaux du « Beauvau de la sécurité civile » qui doivent aboutir à l'élaboration d'une nouvelle grande loi sur la modernisation de la sécurité civile (à l'image de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile) et ses décrets d'application.

			Mise à disposition de services supports du SDIS971 (RH, juridique, finances, informatique, GPP, Sous-Direction santé)
TOTAL GENERAL		58 064 048,30	

B- Les charges prévisibles de la section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement sont estimées à : 59 218 978,30 € dont détail :

- Dépenses réelles : 56 018 978,30€
- Dépenses d'ordre : 3 200 000,00 €

		Budget 2025	Prévision 2026	Variation en %
Chapitre 011	Charges à caractère général	5 927 700	6 762 125,00	14,07%
Chapitre 012	Charges de personnel	40 376 652,22	47 410 741,79	+17,42
Chapitre 65	Autres charges d'activités	160 205,55	210 000,00	+31
Chapitre 66	Charges financières	226 460,60	336 111,51	+48
Chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	1 300 000,00	
TOTAL		46 691 018,37	56 018 978,30	+19,98 %

Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Le montant attendu pour les charges à caractère général est de 6 762 125,00 € représentant 12,07% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles concernent principalement les dépenses incompressibles comme le carburant, les fluides, l'entretien des véhicules, la maintenance mais aussi les bâtiments.

Le chapitre 012 - charges de personnel :

Ces charges sont estimées pour 2026 à 47 410 741,79 € représentant 84,63% des dépenses de fonctionnement.

Conformément aux accords pris pour le renforcement opérationnel, on y comptabilise le recrutement de 30 sapeurs-pompiers (20 caporaux et 10 sapeurs sur dossier) pour un montant chargé de 670 000,00 €.

Intitulé	Montant	observations
Paie 2025 titulaires	34 758 602,60 €	
GVT	200 000,00 €	
S/TOTAL	34 958 602,60 €	
MESURES EXOGENES		
3 points CNRACL	400 000,00 €	Mesures réglementaires
Complémentaire santé	83 520,00 €	
Prévoyance (non versée en 2025)	38 976,00 €	
S/TOTAL	522 496,00 €	
MESURES ENDOGENES		
Départs 2026	-641 475,72 €	
Les sous-directions	1 144,80 €	obligation réglementaire : décret n° 2025-523 du 11 juin 2025 et impact sur l'organisation
Echelon spécial Lcl (1)	9 660,00 €	
Mobilité chef de groupement suite création sous direction	370,44 €	
Infirmier PISU	65 124,00 €	permet une prise en charge rapide des victimes avant l'arrivée des équipes médicales, jouant un rôle important dans la stabilisation des patients lors d'incendies, accidents ou urgences graves.
Vacataires médecin	70 104,00 €	Renforcement du service médical
Renforcement services supports (logisticien, assistante marchés publics, climaticien, mécanicien, gestionnaire RH, agent financier..)	792 528,00 €	Pour un fonctionnement optimal, le SIS repose sur des services supports (ressources humaines, finances, commande publique, logistique, , atelier mécanique, ...) qui nécessitent un renforcement de leurs effectifs
Renforts opérationnels	980 520,67	Chef de CIS les saintes, chef de salle opérationnelle, adjoint petit bourg, recrutement de 30 SPP, recrutement d'1 capitaine
Indemnisation SPV	7 808 567,00 €	Action en faveur des SPV
Revalorisation indemnités SPV	175 000,00 €	
Surcoût des gardes postées	815 000,00 €	
MOE astreinte SPV maxi	765 000,00 €	
4 SPV Experts (1 archi, 2 ing, 1 cgl)	24 000,00 €	
Capitaux DC	55 000,00 €	
S/TOTAL	10 920 543,19 €	
CONVENTION PLURIANNUELLE		
Astreintes CIS	765 000,00 €	
Astreintes de spécialités	10 000,00 €	
Astreintes fonctionnaires (COM, méca, Info)	28 000,00 €	
Gardes 12 h pour 1 VLI 365 jours	113 500,00 €	
Allocation de retour à l'emploi (4 personnes)	72 600,00 €	
RIFSEEP (enveloppe revalo individuelle)	20 000,00 €	
S/TOTAL	1 009 100,00 €	
S/TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	47 410 741,79 €	

Du fait de l'activité opérationnelle fluctuante, les charges de personnel peuvent évoluer et pourront faire l'objet une réévaluation lors du Budget supplémentaire.

Le chapitre 65 – Autres charges d'activités :

Elles sont estimées à 210 000,00 € et comptabilisent :

- Les indemnités des administrateurs du SDIS
- Les subventions aux associations (UDSPG, Œuvres des Pupilles, EDSPG)
- Les droits d'utilisation informatique en nuage notamment ADELYCE

Le chapitre 66 -les charges financières :

Ces dépenses s'élèvent à 336 111,50 €.

Elles sont en hausse de 48% puisque 05 prêts sont en cours.

Leur durée d'amortissement est de 15 ans.

Deux d'entre eux datant de l'année 2012 arrivent à terme en juin 2027.

ANNEE	NUMERO DE CONTRAT	DUREE	TX	DETTE A L'ORIGINE	DATE ECHANCEANCE	CAPITAL RESTANT A AMORTIR	INTERETS (compte 66111)	AMORTISSEMENTS (compte 1641)	REMBOURSEMENTS	CAPITAL RESTANT DU
2026	CGP 1475 01 Y/02	15	2,72	2 000 000,00 €	30/06/2026	238 391,76 €	3 242,13 €	78 392,91 €	81 635,04 €	159 998,85 €
	CGP 1475 01 Y/03	15	2,72	2 000 000,00 €	30/06/2026	239 421,64 €	3 339,93 €	78 704,18 €	82 044,11 €	160 717,46 €
	CGP 1814 01 -V	15	3,36	5 500 000,00 €	01/06/2026	5 025 762,23 €	84 432,81 €	163 420,21 €	247 853,02 €	4 862 342,02 €
	CGP 1843 01-X	15	3,58	3 000 000,00 €	01/06/2026	2 916 537,11 €	52 206,01 €	84 956,88 €	137 162,89 €	2 831 580,23 €
	CGP 1869 01-F	15	2,87	3 000 000,00 €	01/06/2026	3 000 000,00 €	43 050,00 €	0,00 €	43 050,00 €	3 000 000,00 €
	TOTAL 1e SEMESTRE 2026					11 420 112,74 €	186 270,88 €	405 474,18 €	591 745,06 €	11 014 638,56 €
	CGP 1475 01 Y/02	15	2,79	2 000 000,00 €	31/12/2026	159 998,85 €	2 175,98 €	79 459,06 €	81 635,04 €	80 539,79 €
	CGP 1475 01 Y/03	15	2,79	2 000 000,00 €	31/12/2026	160 717,46 €	2 242,01 €	79 802,10 €	82 044,11 €	80 915,36 €
	CGP 1814 01 -V	15	3,36	5 500 000,00 €	01/12/2026	4 862 342,02 €	81 687,35 €	166 165,67 €	247 853,02 €	4 696 176,35 €
	CGP 1843 01-X	15	3,58	3 000 000,00 €	01/12/2026	2 831 580,23 €	50 685,29 €	86 477,60 €	137 162,89 €	2 745 102,63 €
	CGP 1869 01-F	15	2,87	3 000 000,00 €	01/12/2026	3 000 000,00 €	43 050,00 €	87 812,21 €	130 862,21 €	2 912 187,79 €
	TOTAL 2e SEMESTRE 2026					11 014 638,56 €	179 840,63 €	499 716,64 €	679 557,27 €	10 514 921,92 €
	TOTAL 2026						366 111,51 €	905 190,82 €	1 271 302,33 €	

Le chapitre 68 – dotation aux provisions doit permettre de :

- Faire face aux éventuels contentieux (URSSAF)
- Le SDIS est par ailleurs en auto assurance sur la responsabilité civile et les dommages aux biens.

II – La section d'investissement

A- Les ressources prévisibles de la section d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 15 512 755,00 € dont détail :

- Recettes réelles : 12 312 755,00 €
- Recettes d'ordre : 3 200 000,00 €

	Budget 2025	Prévisionnel 2026
Subvention CD d'équipement	2 000 000,00	6 719 285,00 €
Subvention CD Reconstruction et confortement	2 597 346,13	103 000,00 €
Subvention CD Reconstruction et confortement		1 956 470,00 €
Subventions Etat (Fonds vert)	-	520 000,00 €
ETAT - FPRNM	2 815 393,69	2 122 000,00 €
Subvention européenne FEDER énergies renouvelables		0,00 €
Subvention européenne FEDER renforcer les infra		0,00 €
Office de l'eau	200 000,00	120 000,00 €
DETR Sainte-Rose		100 000,00
DETR Port Louis		100 000,00
FCTVA	200 000,00	600 000,00 €
Emprunt	3 000 000,00	0,00 €
Subvention Etat (pacte capacitaire)		0
FPRNM (confortement Petit Bourg)		172 000,00 €
Recette d'ordre	2 686 336,77	3 200 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	13 499 076,59	15 512 755,00 €

1- Les subventions

Au titre de l'année 2026, le SDIS compte recevoir les subventions suivantes :

- **Conseil Départemental :**

- Une subvention d'équipement de 6 719 285,00 € afin de réaliser le plan d'équipement de l'établissement composé par l'acquisition de véhicules d'intervention, équipements informatiques et de télétransmission et divers équipements nécessaires au bon fonctionnement de la structure ;
- Une subvention de construction et de confortement pour les casernes Marie-Galante, Pointe-Noire et Petit-Bourg à hauteur de 2 059 470,00 €.

- **Etat :**

- Dans le cadre des fonds BARNIER (PSA2) – FPRNM, il est attendu une recette de 2 294 000,00 € pour les opérations de constructions et de confortements en cours ;
- D'autres subventions sont également prévues telles que les fonds vert (520 000,00 €), DETR par l'intermédiaire des communes (200 000,00 €) pour les CIS de Port-Louis et Sainte-Rose ;
- Pour le FCTVA eu égard aux diverses opérations en cours une estimation de recettes s'élevant à 600 000,00 € peut être envisagée.

- **Autres organismes publics :**

Dans le cadre de la convention N°397 portant mise en place de dispositif de stockage d'eau dans les différentes casernes, il est envisagé une recette de 120 000,00 € versée par l'Office de l'Eau.

B- Les charges prévisibles de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 15 512 755,00 € dont détail :

- Dépenses réelles : 14 357 825,00 €
- Dépenses d'ordre : 1 154 930,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2025	Prévision 2026
CONSTRUCTIONS	4 339 053,44 €	5 096 262,00 €
CONFORTEMENTS	0,00 €	373 240,00 €
HUMANISATIONS	900 000,00 €	90 000,00 €
PPI PARC ROULANT	1 700 050,00 €	3 010 750,00 €
MATERIELS OPS ET MOBILIERS	1 060 080,88 €	1 112 200,00 €
tuyaux		60 000,00 €
matériels ARI		110 000,00 €
vitrine accueil de la Direction		6 000,00 €
Acquisition EPI		450 000,00 €
Matériels de bureau et mobiliers		131 200,00 €
Achats de matériels divers		70 000,00 €
remplacement des 3 moteurs Inter Iles 18		80 000,00 €
Remplacement appareil DIAG		5 000,00 €
Remplacement lift inter Iles 18		30 000,00 €
Pont élévateur 10 T		70 000,00 €
Acquisition équipement secours en montagne		50 000,00 €
Investissements logistiques GMO		50 000,00 €
LOGICIELS	36 500,00 €	167 000,00 €
OXIO pour OBSIS		80 000,00 €
OXIO briques complémentaires		40 000,00 €
Licence CAL		7 000,00 €
Logiciel courrier archivage		40 000,00 €
INFORMATIQUES ET TRANSMISSION		396 812,00 €
GESTION DES TEMPS ET DES ACTIVITES		90 000,00 €
Talkie walkie + housse étanche		2 000,00 €
50 TPH		77 500,00 €
36 radios véhicules		87 500,00 €
400 Bips agents		29 812,00 €
Onduleurs pour CIS		3 200,00 €
TABLETTES PATIENTS-VICTIMES		50 000,00 €
Divers matériels informatiques GMO/GPEP/COM		56 800,00 €
DIVERS TRAVAUX	508 260,00 €	2 557 561,00 €
MOE travaux EE et ENR (nouveau invest) ABY,SCL, PBOU,MAE		48 825,00 €
CLIM (slpit+EG)		238 700,00 €
Maintenance / réfection des toitures, étanchéité (Aby & SCL)		651 000,00 €
Maintenance / réfection des toitures, étanchéité (autres CIS)		162 750,00 €
Travaux divers imprévisibles		32 550,00 €
réserves eau (phase 2)		120 000,00 €
VRD partielle phase 2		157 325,00 €
humanisation autres centres		770 350,00 €
frais études parking et autres)		10 850,00 €
Modulaires bureaux DIR (330m²) + MOE		209 622,00 €
Création parking Dir (200m²)		47 089,00 €
Portail abymes		108 500,00 €
INSARAG	213 000,00 €	448 000,00 €
EQUIPES SPECIALISEES	200 000,00 €	200 000,00 €
CHARGES FINANCIERES	626 604,00 €	906 000,00 €
Dépenses réelles d'investissement		14 357 825,00 €
DEPENSES D'ORDRE	1 154 930,00 €	1 154 930,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 738 478,32 €	15 512 755,00 €

1- Les travaux d'infrastructures :

Le SDIS 971 poursuit les constructions pour les CIS de Grand-Bourg et de Pointe-Noire. Ces dépenses sont estimées pour 2026 à 5 096 262,00 € pour ces 2 opérations.

Les travaux pour le confortement pour du CIS de Petit-Bourg sont également prévus pour un montant de 373 240,00 €.

Dans le cadre des opérations d'humanisations en cours, il convient d'ajouter un surcoût de 90 000,00 € notamment pour le CIS de la Désirade et pour d'autres nouveaux centres pour un montant 770 357,00 €.

2- Renouvellement du parc de véhicules :

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation du parc de véhicules débuté en 2023, il est prévu la somme de 3 010 750,00€ pour l'acquisition de véhicules neufs comme 06 véhicules de secours à victimes (VSAV) pour un montant de 780 000,00€ et autres engins opérationnels dont une échelle ou bras élévateur d'un montant de 650 000,00€, 01 dévidoir automatique pour 300 000,00 €, 02 CCRM urbain pour 690 000,00 €, 01 VLI pour les infirmiers pour un montant de 50 000,00€.

3- Acquisition de matériels et Mobiliers :

Pour ce poste comportant divers matériels opérationnels et non opérationnels mais indispensables (EPI, mobilier, matériels de bureau, pont élévateur, tuyaux...), le montant total de la dépense est estimé à 1 106 200,00 €.

4- Investissement informatique :

Le SDIS a prévu l'acquisition de nouveaux logiciels notamment OXIO qui est un outil décisionnel pour les SDIS, ou encore pour la gestion du courrier et l'archivage ou pour la gestion du temps et des activités. Les dépenses prévues pour ce poste s'élèvent à 167 000,00 €.

L'achat d'autres types de matériels informatiques nécessaires aux obligations opérationnelles sont également prévus (des bips pour agents, des téléphones, des radios pour les véhicules...) pour un montant de 340 012,00 €

5- Divers travaux :

D'autres travaux sont programmés pour l'exercice 2026 pour un montant de 2 557 561,00 €.

Il s'agit notamment de la réhabilitation de certains bâtiments (réserve d'eau, divers travaux maintenance...).

6- Investissement des équipes spécialisées :

Pour le projet INSARAG, il est prévu la somme de 448 000,00 € et pour les spécialités propres au SDIS il convient de réserver la somme de 200 000,00 €.

7- Charges financières des crédits en cours (amortissement du capital)

En tenant compte des prêts bancaires en cours, le coût des crédits (amortissement) serait de l'ordre de 905 190,52 € (cf. tableau sur les charges financières).

III- La recherche d'autres sources de financement

Le mode de financement des services d'incendie et de secours est à bout de souffle². Face à ce constat, le Gouvernement a engagé une grande réflexion nationale dénommée « le Beauvau de la sécurité civile » en avril 2024. Le rapport de synthèse de cette consultation nationale a été publié le 4 septembre 2025. Ce document confirme l'impérieuse nécessité de repenser à la fois les missions de la sécurité civile mais

² Mission « flash » sur le financement des services départementaux d'incendie et de secours, Assemblée Nationale.

Communication des messieurs Xavier Batut et Jocelyn Dessigny, députés. Mercredi 22 mai 2024.

surtout son financement. Ces travaux devraient aboutir à une loi de modernisation de la sécurité civile³ et à plusieurs décrets d'application.

Dans l'attente de la parution ces textes nationaux, confrontés à un « mur » de financement, les SDIS essaient actuellement de diversifier leurs sources de financement (recherche systématique de subventions européennes, mécénat d'entreprise...). Le SDIS de la Guadeloupe s'inscrit dans cette dynamique.

Certains SDIS hexagonaux⁴ ont contractualisé avec les communes pour mettre en œuvre un dispositif de financement volontaire et complémentaire à la contribution obligatoire prévue à l'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales. Ces contributions peuvent servir, selon une vision pluriannuelle, à financer des projets identifiés (en fonctionnement ou en investissement) ou pour faire face à l'effet ciseau résultant de la croissance de l'activité opérationnelle et de l'encadrement strict des contributions du bloc communal avec une contribution départementale comme seule variable d'ajustement. L'accord conclu entre les financeurs du SDIS peut être mis en œuvre en cours d'exercice sous la forme d'une ou plusieurs conventions.

Il y a plus de 30 ans, le SDIS de la Guadeloupe était précurseur dans ce domaine en ayant déjà fait participer les communes de Guadeloupe au financement d'achat de matériel roulant pour un montant de 5 M€.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de relancer le dialogue avec les communes afin de mettre en œuvre un dispositif facultatif complémentaire adapté aux besoins de sécurité de notre territoire et prenant en compte les situations financières spécifiques de chacune des collectivités.

Le SDIS 971 aborde l'année 2026 avec une volonté de maintenir la qualité du service rendu à la population tout en assurant une gestion rigoureuse. La mobilisation des ressources locales (Etat, Département, Communes) et l'optimisation des charges seront déterminantes pour garantir cet équilibre et l'avenir de l'établissement.

III – Conclusion :

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles du SDIS 971 pour l'année 2026 qui vient de vous être présenté.

Le Président du CASDIS

Henry ANGELIQUE

³ A l'image de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile qui a changé en profondeur la sécurité civile française.

⁴ Notamment les SDIS 33 et 40.